



**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer, pour Le centre des congrès :

- Une convention de mise à disposition avec Cœur de scène Productions pour le spectacle « La Folle Histoire de France » le 03 octobre 2025, pour un montant de 4 022.40€ TTC.
- Une convention de mise à disposition avec Cœur de scène Productions pour le spectacle « C'est décidé je deviens une connasse (le retour !) » le 30 janvier 2026, pour un montant de 4 022.40€ TTC.
- Une convention de mise à disposition avec Cœur de scène Productions pour le spectacle « L'Arnaqueuse » le 12 décembre 2025, pour un montant de 4 022.40€ TTC.
- Une convention de mise à disposition avec Cœur de scène Productions pour le spectacle « Les femmes ont toujours raison les hommes n'ont jamais tort » le 05 février 2026, pour un montant de 4 022.40€ TTC.

Fait à Jonzac,
Le

28 JAN. 2025

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex